

Personnes présentes	Municipalité	Martres : Mme Masson, Mme Datario Varennes : Surat : Mme Duval
	Enseignants	Mme Dizière, Mme Hermille, Mme Ortéga, Mme Vannson
	Représentants des parents d'élèves	Mme Ajasse, Mme Blanchon, Mme Ganivet, Mme Righi, Mme Taragnat
	DDEN	M. Curé
	RASED	Mme Magne
Personnes excusées		Mme Sancier (IEN), Mmes Plane et Vaugelade (enseignantes), Mme Faye (mairie de Varennes)

1- Accueil et présentation du Conseil d'école : sa composition, ses attributions :

Un petit rappel concernant le Conseil d'école :

Le conseil d'école est composé des représentants des trois municipalités (le maire ou son représentant et le conseiller municipal en charge des affaires scolaires), de l'équipe éducative et des représentants des parents d'élèves. Sont également invités le Délégué Départemental et le personnel communal travaillant à l'école.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Pour cela, le rôle des représentants est de collecter les questions ou propositions des parents pour les transmettre à la directrice, **quinze jours avant la tenue du conseil** afin que celles-ci soient éventuellement inscrites à l'ordre du jour. Ces questions doivent avoir pour objet **le fonctionnement général de l'école** et non pas des demandes individuelles.

Nous souhaitons la bienvenue aux représentants des parents d'élèves élus le 07 octobre avec 42,6% de participation : Mme Ajasse Marjorie (représentante), Mme Blanchon Tatiana, Mme Ganivet Anaïs, Mme Righi Camille, Mme Taragnat Elodie, Mme Hagenauer Emile (suppléante) et Mme Lacaut (suppléante).

Le deuxième conseil d'école aura lieu mardi 14/03/2023, le troisième jeudi 22/06/2023, à 18h.

Présentation du RASED

Mme Fabienne Magne présente le RASED (réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté). 3 personnes constituent ce réseau d'aide spécialisée.

- 1 enseignante spécialisée à dominante pédagogique, qui intervient sur des difficultés ponctuelles, sur des notions de classe, si les aides mises en place sur le temps de classe n'ont pas fonctionné. C'est Fabienne Magne.
- 1 enseignante spécialisée à dominante relationnelle, qui travaille avec l'élève sur les attentes à l'école, la relation aux adultes, avec les autres enfants. L'intervention est individuelle. C'est Marie-Thérèse Coquart.
- 1 psychologue de l'éducation nationale, qui observe les blocages, fait des bilans, cherche à comprendre d'où viennent les difficultés. C'est Clothilde Bourret.

Mme Magne remercie la commune qui finance une partie du RASED à hauteur de 1€ par élève. Ce n'est pas toutes les communes qui acceptent de financer. Le RASED peut ainsi acheter du matériel pour intervenir auprès des élèves.

2- Présentation de la fonction du Délégué Départemental de l'Education Nationale

C'est une fonction officielle. Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale, appelés DDEN sont des bénévoles partenaires de l'école publique nommés officiellement par le DASEN (Directeur Académique des services de l'Education Nationale). Les DDEN veillent aux bonnes conditions de vie de l'enfant ; à l'école et autour de l'école. Ils sont membres de droit du conseil d'école et possèdent donc le droit de vote. Ils sont à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves. Leur indépendance leur permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité et les services académiques.

Ils exercent une fonction de contrôle, de vigilance, de propositions sur les points suivants :

- Inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement (visite annuelle et rapport) ;
- Sécurité dans et autour de l'école ;

- Surveillance des effectifs ;
- Participation aux projets de travaux et d'aménagements ;
- Restauration scolaire ;
- Transport scolaire ;
- Activités périscolaires ;
- Caisse des écoles.

La pédagogie ne les concerne pas.

L'objectif des DDEN est l'intérêt des élèves. Dans leurs interventions, ils appuient toujours le rôle de l'école qui est un véritable lieu d'éducation, de socialisation, de construction de la citoyenneté, fondé sur des valeurs de solidarité, de coopération et de responsabilité.

Le DDEN est donc une personne ressource de l'école, il est garant des valeurs républicaines.

3- Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été construit à partir du « **Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques** ». Il reste inchangé cette année.

La directrice procède à sa validation par le biais du vote à main levée.

Résultat : Règlement intérieur adopté à l'unanimité.

La page sera réactualisée sur le site de l'école et un mot sera envoyé dans Educartable pour s'assurer que les parents en ont pris connaissance.

4- Présentation des effectifs de l'école et de la composition des classes :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Rentrée 2015	14	17	15	7	21	7	20	13	114
Rentrée 2016	14	11	12	15	7	24	8	20	111
Rentrée 2017	16	14	12	11	15	7	25	8	108
Rentrée 2018	15	16	11	11	11	16	6	24	110
Rentrée 2019	18	14	11	10	10	11	15	6	95
Rentrée 2020	18	20	11	13	9	10	12	15	108
Rentrée 2021	17	17	12	12	13	11	10	12	104
Rentrée 2022	25	15	11	14	15	14	11	10	115

Classe de	NIVEAUX	EFFECTIF	TOTAL	
C. DIZIERE / N. VAUGELADE	CM1-CM2	11 + 10	21	115
V. ORTEGA	CE1-CE2	8 + 14	22	
S. VANNSON	CP-CE1	14 + 7	21	
V. PLANE / N. VAUGELADE	MS-GS	15 + 11	26	
M. HERMILLE	PS	25	25	

Prévisions pour la rentrée 2023

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Rentrée 2023	15	24	9	10	14	14	14	10	110

Les représentantes informent l'école de 2 élèves nés en 2020 en plus (de familles qui n'habitaient pas sur la commune au moment des naissances). Donc 17 PS pour un total de 112.

5- Absentéisme scolaire

Dans chaque école, les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe dans un registre. Il faut noter que l'école n'est pas touchée par des problèmes d'absentéisme, si ce n'est à constater un taux d'absence en juin plus élevé que le reste de l'année souvent pour convenances personnelles, comme les autres années.

TABLEAU DES ABSENCES ANNEE SCOLAIRE 2021/2022											
2020/2021	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	%
PS/MS	14,96	19,40	16,83	18,96	18,77	32,86	11,12	12,45	11,38	9,75	16,65
MS/GS	2,10	4,50	5,30	6,30	14,00	23,00	4,50	1,70	5,90	6,25	7,36
CP/CE1	1,63	2,35	4,27	6,11	4,63	5,90	7,90	1,85	3,99	4,86	4,35
CE1/CE2	0,98	1,93	12,30	2,20	12,40	10,30	4,30	32,70	4,50	1,90	8,35
CM1/CM2	2,80	2,50	2,50	17,00	10,70	4,30	2,40	5,00	3,90	4,80	5,59
%	4,49	6,14	8,24	10,11	12,10	15,27	6,04	10,74	5,93	5,51	
	1,50	2,26							3,66	3,56	sans les

CM1 CM2	covid					
CE1 CE2	covid	grippe	maitresse, manque de remplaçant			

Nous retrouvons les maladies hivernales des mois de décembre / janvier / février

* sans les PS/MS élèves absents les après-midi en septembre et qui restent toute la journée en fin d'année scolaire.

↳ En enlevant la classe des PS avec plus d'élèves en juin qu'en sept qui reviennent l'AM, nous constatons qu'il y a plus d'élèves absents en fin d'année scolaire qu'en début d'année scolaire pour convenance personnelle : vacances, we prolongés

6-Sécurité :

Exercice « Incendie »

L'exercice a eu lieu lundi 26 septembre, les élèves ont été informés.

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) a été mis à jour (nouvel effectif, nouveaux personnels) et il est hébergé sur une plateforme sécurisée de l'Education nationale. Chaque enseignante a un rôle à jouer en cas de problème, et l'équipe révise tous les ans en début d'année ses responsabilités. Les informations sont affichées dans les classes.

Nous ferons dans l'année un exercice de type « séisme » qui est le risque identifié pour la commune des Martres et attendons des directives au niveau du département pour un exercice attentat-intrusion.

7- Moyens alloués à l'école pour fonctionner :

*Le **budget municipal** est de 45€ par élève ;

*La **coopérative scolaire**, quant à elle, bénéficie d'une subvention municipale de 100€ de la part de la commune des Martres-sur-Morge et de dons des familles volontaires. Cette coopérative a pour but d'aider à financer des activités purement scolaires.

La coopérative laisse apparaître un solde positif de 4053,46 € au 30/09/2022.

Les dons des parents pour cette rentrée s'élèvent à 1010€ cette année.

* **L'A.P.E.M**, par toutes les manifestations qu'elle organise durant l'année nous permet d'organiser des sorties scolaires sans demander de participation financière aux familles et nous suit dans nos projets ponctuels selon les besoins.

* L'école participe à un projet de recyclage (cartouches d'encre / téléphones portables).

Cette action a permis d'encaisser un chèque de 109€ l'année dernière.

Nous avons depuis la rentrée 2 emplois civiques : Léa Royat et Gwladys Sansoit. Ce sont des contrats de 24h hebdomadaire. Léa Royat apporte son aide essentiellement en maternelle et Gwladys Sansoit en élémentaire. Elles ont pour mission d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages, d'aider les plus fragiles afin de réduire les différences au sein des classes, de promouvoir le langage oral et les APQ (Activités physiques quotidiennes) pour les plus grands à l'école. Elles accomplissent également des tâches administratives pour la direction.

Une AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) est présente sur notre école cette année, en classe de CM1-CM2, à raison de 24h par semaine.

La directrice remercie la mairie au nom des enseignantes de maternelle pour l'embauche d'une ATSEM supplémentaire, et l'organisation de l'emploi du temps des ATSEMS. Chaque classe de maternelle est cette année dotée d'une ATSEM avec un temps de présence régulière sur chaque classe. Une ATSEM travaille à temps plein en PS. Deux ATSEMS se partagent la classe des MS-GS, l'une le matin, l'autre l'après-midi. Les conditions d'accueil et d'encadrement des élèves et des activités sont très bonnes qualités.

La directrice remercie également la mairie pour les travaux réalisés cet été dans les classes : pose d'anti pince-doigts en maternelle, rideau en CP-CE1, isolation phonique de la classe des CE1-CE2.

Les bancs de l'amitié : le projet suit son cours. Les bancs sont achetés et/ou identifiés. Il faut encore les poncer (travail du cantonnier) puis les peindre (travail des CP-CE1).

8- Pédagogie :

Les évaluations nationales CP-CE1 de septembre 2022

Les évaluations nationales se sont déroulées du 12 au 16 septembre. Elles s'adressaient à tous les élèves de CP et de CE1 dans le but d'identifier les besoins de nos élèves en français et en mathématiques.

Le livret d'évaluation se composait de 5 séquences : 3 en français (dont une en lecture oralisée) et 2 en mathématiques.

Ces évaluations ont mis en évidence les besoins de nos élèves, elles nous ont permis de cibler leurs difficultés et leurs besoins dès le début de l'année. Ainsi, nous avons pu intervenir très rapidement en proposant une aide individualisée.

Les épreuves de français ont globalement été mieux réussies que celle de mathématiques malgré des performances hétérogènes en lecture oralisée.

En mathématiques, nous pouvons noter des résultats satisfaisants en résolution de problèmes.

Cependant, il faut rester prudent dans l'interprétation car les erreurs observées sont parfois liées à des paramètres inhérents aux exercices ou aux consignes. En effet, les énoncés ne sont pas toujours conformes à ceux utilisés en classe. Certains exercices sont très longs et quelques élèves sautent des pages. En calcul mental, un élève a mal lu la consigne et n'a fait que des additions alors qu'il y avait également des soustractions. Ainsi, tout ceci peut biaiser les résultats.

Les parents ont tous été informés des résultats de leur enfant.

Le groupe de CP est très hétérogène cette année, sur de nombreux points (performance, mais aussi caractères, autonomie, lenteur) ce qui explique des résultats plus faibles cette année par rapport aux autres années et par rapport aux résultats sur la circonscription.

Les CP auront une autre évaluation du 16 au 27 janvier.

Anglais :

Les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 bénéficient d'un cours d'anglais de 40 min par semaine en visioconférence avec un professeur des écoles détaché pour cet enseignement, qui est de très

grande qualité. Ils ont aussi des petites séances avec leur maîtresse sur les autres jours de la semaine (3 x 15 min). Les CM ont anglais avec leur maîtresse.

Sport :

Nous conservons notre intervenante de sport, Sabine Passelaigue. Elle intervient dans les classes élémentaires et depuis cette année en maternelle. Les 2 classes de maternelle iront en période 2,3 et 4 au gymnase de Chappes les mardis matins.

Les classes de l'élémentaire auront deux séances chacune pour aller à la patinoire en février en séance découverte (des vendredis matins). Si certains parents peuvent nous accompagner sur la glace, nous acceptons toute aide possible.

Suite aux travaux à la piscine de Riom, seuls quelques écoles, et seulement les CM, pourront avoir un créneau en mai juin. La directrice a demandé à avoir un créneau, nous attendons un retour, mais nous n'aurons l'information que tardivement.

Ce service commun a un coût pour la mairie. Pour le sport, cela représente environ 7600€.

Musique :

Nous bénéficions de l'intervention d'un professeur de musique, Anne Siffointe, pour les élèves de l'école. Les créneaux sont répartis sur le lundi et sur l'année, afin que tous les élèves bénéficient de cette intervention. Ce service commun a un coût également pour la commune de 6500 € environ.

Le thème de l'année est porté sur les émotions.

Liaison école-collège :

Cette année, les CM se rendront au collège une demi-journée sur la semaine avant les vacances de février autour d'un projet sciences et mathématiques, afin de découvrir les locaux, les élèves, les professeurs.

Les portes ouvertes auront lieu vendredi 24 mars en soirée. Les parents des CM2 ont déjà été avertis de la date.

Projet d'école :

Les classes élémentaires continuent de travailler sur la résolution de problèmes par la modélisation, c'est-à-dire que les élèves apprennent à construire des schémas en barre, en mémorisant des méthodes de modélisation sur des problèmes basiques qu'ils pourront réinvestir dans des problèmes complexes. C'est une méthode concrète, explicite, qui permet de modéliser, de représenter, de raisonner et de communiquer.

Cette méthode fait suite à une formation que les enseignantes ont reçue l'année dernière et qui répondait à une forte demande de l'équipe sur la thématique « résolution des problèmes ».

Tri des déchets :

Le SBA interviendra dans toutes les classes pour continuer la sensibilisation au tri des déchets sous forme d'animations.

Sécurité routière :

Les élèves de CM auront une journée sur le thème de la sécurité routière (théorie et pratique) à l'école, dispensée par la gendarmerie le 20 janvier. Les élèves devront avoir leur vélo et leur casque ce jour.

pHARe :

Les élèves de l'école élémentaire vont recevoir sur la période novembre – décembre un enseignement d'une dizaine d'heures sur le programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Ils vont participer à la journée nationale de lutte contre le harcèlement du 10/11 par le biais d'une sensibilisation en classe, de vidéos, de débats.

Festival du court-Métrage :

Toutes les classes iront au cinéma Arcadia entre le 23 et le 31/01 à l'occasion du festival du court-métrage.

Médiathèque :

La classe des CP-CE1 a bénéficié d'une séance de découverte de la médiathèque de Riom.

9- Réponses aux questions des parents d'élèves

***Est-ce que les enfants qui arrivent très tôt à la garderie peuvent amener un petit gâteau pour le manger à la garderie? Car ils se lèvent de bonne heure et n'ont pas forcément faim avant d'arriver à la garderie.**

Mme Masson répond qu'il peut être accepté que : les enfants qui arrivent en garderie avant 8h00 peuvent emmener une petite collation pour tenir jusqu'à l'heure du repas. Cependant ce petit encas ne doit pas remplacer le petit déjeuner qui nous le rappelons est le repas le plus important de la journée. Il est essentiel et apporte au corps les éléments nutritifs nécessaires pour être en forme et bien travailler à l'école.

***Serait-il possible d'informer toutes les familles de l'école lorsque les poux font leur retour dans une classe, et pas seulement les parents de la classe concernée? Les classes sont brassées sur les temps périscolaires donc tous les enfants sont potentiellement susceptibles d'être concernés.**

Madame Dizière répond : Oui c'est possible. La question est est-ce que trop d'informations ne risquent pas de desservir l'information ? Nous restons vigilantes sur l'information en maternelle avec changement des draps, oreillers et couvertures au dortoir, mais pour les grands, nous craignons que les familles ne prêtent plus attention à l'alerte si elle est trop fréquente.

L'assemblée débat et il est convenu que oui, la directrice enverra un message informatif à toutes les classes sur Educartable.

***Serait-il possible d'informer les parents de la classe lorsqu'un cas COVID est déclaré? Cela permettrait de rester vigilant sur l'état de santé des enfants et l'apparition éventuelle de symptômes.**

Bien sûr que c'est possible ! C'est ce que fait chaque maîtresse par le biais d'Educartable, application nouvelle qui nous facilite grandement la communication. « Cette question m'est certainement adressée dit la directrice, car c'est en la lisant que je me suis demandée qui avait pu oublier de passer l'information... Et j'ai réalisé que c'était moi, un jour où un élève de ma classe a été positif au test alors que j'étais moi-même en arrêt pour Covid. Je m'excuse pour cet oubli. »

***Concernant la réforme sur les APQ, le matériel nécessaire pour la mise en place des activités a-t-il été acheté? Quand les activités vont-elles être mises en place et comment?**

Mme Dizière explique que nous attendions une animation pédagogique sur les APQ, annoncée avant les vacances d'automne pour être certaines de mettre en place correctement cette nouvelle recommandation ministérielle et finalement elle aura lieu fin novembre. Toutefois, du matériel a été acheté (cordes à sauter, élastiques, ballons, échasses, draisiennes). Il manque l'achat de caisses pour ranger tout ce matériel déjà marqué et tout sera vite opérationnel, d'ici la semaine prochaine. Mme Ajasse suggère l'achat de filets pour les ballons, Mme Dizière dit qu'elle les commandera dès mercredi matin.

Mme Dizière précise que les APQ ont été présentées comme des activités qui mettent l'enfant en mouvement. Suite au COVID, des enfants ne pratiquent plus d'activités physiques, et les enfants ont tendance à grossir. Toutefois, aux Martes sur Morge, les enfants vivent dans des maisons avec jardin, jouent beaucoup dehors, et à l'école, les élèves disposent de très grandes cours de récréation dans lesquelles ils peuvent jouer, courir et taper dans un ballon avec beaucoup d'espace. Nos emplois civiques participent également au déploiement des APQ dans la cour en proposant des jeux, en jouant avec les enfants, ce qui incite les élèves à participer.

Mme Dizière remercie l'assemblée et redonne les prochaines dates des conseils d'école en expliquant qu'il y a un changement pour le dernier conseil d'école, initialement prévu le 20 juin, il se tiendra le 22 juin, attention c'est un JEUDI.

Le second aura lieu mardi 14/03/2023

Fin du conseil : 19 h 38

Mme DIZIERE, directrice,

Mme Vannson, secrétaire